PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023 A 18 HEURES 30

<u>Etaient présents</u>: Mesdames POTEZ et PADE

Messieurs DELASSUS, KRACZKOWSKI, REGNIER, PIETERS,

GREVIN, DUMEIGE et VERMERSCH

Etait absente excusée : Madame CARON ayant donné pouvoir à Madame PADE

<u>Etait absent</u>: Monsieur BEAURAIN

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur VERMERSCH

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

1) Budget primitif 2023

Monsieur DELASSUS présente aux élus le budget primitif 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:	353 136.62 €uros
Charges à caractère général :	99 950.62 €uros
Charges de personnel:	124 100.00 €uros
Charges de gestion courante :	98 726.31 €uros
Atténuation de produits :	1 800.00 €uros
Charges financières:	3 255.00 €uros
Charges exceptionnelles:	700.00 €uros
Dépenses imprévues :	1 000.00 €uros
Dotations aux amortissements :	20 198.13 €uros
Virement à la section d'investissement :	3 406.56 €uros

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> :	353 136.62 €uros
Atténuation de charges :	1 727.00 €uros
Produits des services, domaine et vente :	17 732.00 €uros
Impôts et taxes :	203 228.00 €uros
Dotations, subventions et participations :	73 836.12 €uros
Autres produits de gestion courante :	5 550.00 €uros
Excédent reporté:	51 063.50 €uros

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> :	70 979.27 €uros
Dépenses d'équipement :	29 170.00 €uros
Dépenses financières :	24 551.03 €uros
Dépenses d'ordre :	3 760.15 €uros
Résultat reporté :	13 498.09 €uros

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u> :	70 979.27 €uros
Recettes financières:	26 968.43 €uros
Subvention d'investissement :	16 646.00 €uros
Opération d'ordre :	20 198.13 €uros
Opérations patrimoniales :	3 760.15 €uros
Virement de la section de fonctionnement :	3 406,56 €uros

Le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

2) <u>Délibération concernant l'achat d'un logiciel pour la gestion du cimetière</u>

Monsieur le Maire présente le devis reçu de la Société LOGIPLACE concernant un logiciel pour la gestion du cimetière comprenant : plan numérisé, saisie des concessions et contrat de service annuel.

Après en avoir délibéré le conseil retient le devis de la Société LOGIPLACE pour un montant H.T. de 1 580,00 Euros soit 1 896,00 Euros TTC.

POUR: 9 dont 1 pouvoir CONTRE: 1 M. DUMEIGE

3) <u>Délibération concernant devis pour les travaux de mise aux normes électriques</u> de la bibliothèque

Monsieur le Maire présente les devis concernant les travaux de mise aux normes électriques de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré le conseil retient le devis de la Société POIREL pour un montant H.T. de 1 920,13 Euros soit 2 304,16 Euros TTC.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

4) <u>Délibération annulant les délibérations des 30 Mai 2007 et 13 Mai 2016 concernant la prise en charge, par la commune, des abaissés de trottoir des administrés</u>

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises les 30 Mai 2007 et 13 Mai 2016 concernant la prise en charge, par la commune, des abaissés de trottoir des administrés.

Au vu de la conjoncture actuelle il est proposé de ne plus prendre en charge ces abaissés de trottoir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'annuler les délibérations prises les 30 Mai 2007 et 13 Mai 2016 concernant la prise en charge, par la commune, des abaissés de trottoir des administrés. Les abaissés de trottoir ne seront donc plus pris en charge par la Commune.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

5) <u>Informations et questions diverses</u>

Monsieur PIETERS rappelle que la fibre sera opérationnelle pour l'ensemble du village en fin d'année.

Monsieur KRACZKOWSKI:

- . rappelle la cérémonie du 8 Mai : Rendez-vous à 11 h 15 Place de la Mairie,
- . informe que le conseil souhaiterait remettre en place le Club des Aînés. Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de la Mairie au 03 22 51 59 72,

. rappelle qu'il est possible de consulter Intramuros pour les différentes manifestations communales mais également d'y déposer toutes autres demandes ou signalements,

Monsieur DELASSUS:

- indique que le Département l'a contacté pour l'informer que la réfection du chemin de l'étang communal prévue fin Avril démarrera finalement fin Juin. La réfection se fera jusqu'à la hutte de la Baronne, la servitude s'arrêtant à ce niveau pour le Département. Le chantier est pris en charge par le Département pour un montant de 44 000 Euros TTC,
- indique que le 16 Septembre, de 10 h à 12 h, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France, en partenariat avec le Département de la Somme, organise la visite du Marais du Château, site habituellement non accessible au public. Inscription auprès de l'Office de Tourisme Nièvre et Somme au 03 22 51 46 85 ou officedetourisme@nievresomme.fr,
- informe de l'envoi, par Madame Dominique CARON, à l'ensemble du conseil municipal, d'un courrier concernant les méfaits de la pollution lumineuse et les quelques solutions à y apporter.

Madame CARON, dans ce courrier, informe également de sa prise de contact avec Monsieur KRACZKOWSKI concernant la fête d'Halloween organisée par la commune le 27 Octobre 2023 lors de laquelle elle effectuera, avec Madame Brigitte LAMOURY, une lecture et un conte.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close.